

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 à 19h. Salle des Balances - Montpreveyres

Présidence : M. Christophe Rebetez

1. Appel

Le Président ouvre la séance à 19h, en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux Membres du Comité de direction ainsi qu'au Commandant ad intérim M. Olivier Pittier, et à la boursière de la commune d'Oron, Mme Jordan à la salle des Balances de la commune de Montpreveyres

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents : 13 délégué(e)s (59 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Chexbres	Philippe Biavati	3
Forel (Lx)	Raynald Cordey	3
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Lutry	Philippe Sandoz	11
Maracon	Daniel Jungen	1
Montpreveyres	Vincent Légeret	1
Oron	Patrick Minet	6
Puidoux	Raphaël Durgniat	3
Pully	Gérald Cuche	19
Rivaz	Massimo Marinelli	1
Saint-Saphorin (Lx)	Eric Fasquel	1
Savigny	Ralph Brühlmann	4
Servion	Hermann Olivetta	3

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents : 9 délégué(e)s (9 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Forel (Lx)	Roger Cordey	1

Jorat-Mézières	Sonia Hugentobler	1
Lutry	Alain Amy	1
Oron	Monique Ryf	1
Paudex	Jean-François Spring	1
Puidoux	Jean-Rémy Chevalley	1
Pully	Lydia Masméjan	1
Savigny	Jean-Claude RoCHAT	1
Servion	Monique Ries	1

Excusés :

Nombres de délégués du pouvoir législatif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Axel Boggio	4
Bourg-en-Lavaux	Marc-Henri Duboux	6
Paudex	Valérie Santini	2

Excusés :

Nombres de délégué(e)s du pouvoir exécutif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Philippe Michelet	1
Bourg-en-Lavaux	Jean-Paul Demierre	1
Chexbres	Jean-François Chevalley	1
Maracon	Nicolas Fosserat	1
Montpreveyres	Carol Gachet	1
Rivaz	Jean-François Pugin	1
Saint-Saphorin (Lx)	Mauro Contardo	1

CODIR : Mme Nathalie Greiner

Le commandant de l'ORPC : M. Patrick Favre

2. Assermentations

A la demande du Président, l'assemblée se lève pour les assermentations, il donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi.

A l'appel de son nom, le délégué solennise la promesse.

Sont assermentés :

- Monique Ries Servion
- Vincent Légeret Montpreveyres

Le Président les remercie et en vertu de la loi les déclare installés en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron pour le reste de la législature 2021-2026.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met l'ordre du jour en discussion.
La parole n'est pas demandée.

Sans remarque, l'ordre du jour est **accepté avec une abstention.**

4. Acceptation du procès-verbal du 15 mai 2025

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025, qui a été envoyé en même temps que la convocation pour cette séance, par courriel.

Il demande également s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

M. Gérald Cuche, précise qu'il s'était annoncé pour participer au groupe de travail concernant le règlement du Conseil Intercommunal, mais n'a pas pu venir à la séance du 2 septembre dernier. Il demande si M. Pittier Olivier est toujours commandant ad intérim.

Le Président indique que la réponse sera donnée dans les communications du CODIR. Il constate qu'il n'y a pas de remarque, il remercie son auteure et propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 2 septembre 2025 à Forel. Au programme de la soirée deux séances. Une séance pour préparer l'ordre du jour et nommer les commissions ad hoc et une autre séance, avec le groupe de travail ainsi que Président du CODIR, M. Chevallaz et le Commandant ad intérim, M. Pittier pour le règlement du C.I.

6. Communications du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz donne lecture des communications suivantes :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Depuis le dernier CI du 15 mai, le Comité de direction s'est réuni à une reprises le 28 août afin de traiter du Budget 2026 et de l'acquisition d'un véhicule soumis à votre Conseil ce soir, ainsi que différents sujets.

A cela s'ajoute trois séances avec les présidents de Codir et cinq séances en bilatérale avec le Commandant ad intérim Pittier.

Avec les Présidents de Codir nous avons discutés de l'importance du respect du processus budgétaire et de notre implication dans la définition des objectifs futurs de la Protection civile vaudoise. Le nouveau chef de service a indiqué vouloir respecter le processus dans lequel l'Assemblée des Présidents valide le budget et les comptes avant que le Grand Conseil soit saisi des sujets.

Nous avons également pris connaissance du rapport du Contrôle Cantonal des Finances qui demande au SSCM de renforcer le contrôle budgétaire, d'informer l'Assemblée des Présidents sur l'état d'avancement du processus des projets et de solliciter son autorisation en cas de dépassement. Il demande également d'améliorer le formalisme et la traçabilité des éléments soumis à la décision des Présidents. Et finalement de mettre à jour les documents justifiant le financement des charges salariales notamment en ce qui concerne le nombre d'ETP et les classes salariales selon le système salarial actuel de l'Etat.

Réunis en séance stratégique le 8 août, les Présidents de Codir ont esquissé leur vison de la Protection civile. Ils sont convaincus du rôle de la PCi et rappelé qu'elle doit être au service des citoyens. Ils ont insisté sur l'importance d'une formation de qualité et d'un soutien entre les régions. La PCi est essentielle pour soutenir, organiser et prolonger les opérations d'aide lors de situations exceptionnelles, et pour préparer et accompagner la population lors de crises.

Nous avons clairement indiqué notre mécontentement quant à la décision unilatérale du Conseiller d'Etat de supprimer avec effet rétroactif au 1er janvier 2025 la participation cantonale de CHF 15.00 au jour de service. Pour rappel, CHF 15.- sont financés par le fonds cantonal alimenté par les communes et CHF 15.00 par le Canton. Pour information, la non-participation du Canton représente un montant de CHF 350'000.- sur son budget 2025 suite au train de mesure d'économie du Conseil d'Etat. Cette décision intervient étonnement juste après l'abandon du projet TETRIS.

Afin de ne pas péjorer les exercices 2025 et 2026, j'ai proposé que les Présidents se déterminent quant à une utilisation du fonds cantonal à hauteur de CHF 30.00 afin d'éviter des suppressions de cours. Nous aurons une rencontre avec le Conseiller d'Etat le 10 novembre. Du point de vue du personnel, je vous informe que le Commandant Favre sera absent jusqu'en avril 2026. Nous lui formulons nos meilleurs vœux pour un rétablissement de sa santé.

Dès lors, vous comprendrez que deux éléments impactent le budget 2026. Le financement des cours et la masse salariale de notre ORPC. Vous avez pu prendre connaissance de l'excédent de charge proposé, mais sans augmentation de la participation des communes. En effet, nous avons bon espoir de trouver une solution pour le financement des cours d'une part. De plus, le budget ne comprend jamais la prise en compte des indemnités pour perte de gain que nous recevons de l'assurance. Du coup, le budget comprend l'ensemble des charges auxquelles notre ORPC devra faire face. En conclusion, le Comité de direction envisage un exercice meilleur que celui budgété, d'où le maintien de la contribution de CHF 23.50 comme les années précédentes.

Je reste à disposition en cas de questions
Merci de votre attention

7. Communications du Commandant

Le Commande ad intérim, M. Olivier Pittier, donne les informations suivantes :

Différents cours préparatoires ont eu lieu depuis le conseil intercommunal du mois de mai dernier. Il informe que le planning des cours est visible sur le site internet de l'ORPC tout comme les différents documents relatifs au C.I.

Actuellement, le contrôle des abri PC privé a lieu dans différentes communes. Il relève qu'il y a beaucoup de perte de temps lors de ces contrôles, comme des oublis de rendez-vous entre autres.

2 engagements de situations d'urgence ont eu lieu cette été pour les plans canicules. 100 personne prises en charges, soit avec des visibles ou des contacts téléphoniques. Il relève que certaines personnes, ont plus besoin de contact humain et savent très bien gérer la canicule.

Participation à l'Extratraid de Lutry et à l'ARFEC pour les transports d'enfants atteint de cancer.

Perspective :

Marathon de Lausanne et en novembre, 3 cours sont prévus avec un don de sang. En décembre, formation logistique et Etat-Major.

2026 :

Passage à 2 compagnies afin de recentrer les cadres.

Remise aux communes des constructions : les communes contactées sont favorables et des contrats de prestations seront établis.

8. Préavis n° 03-2025 – Budget 2026

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuche, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« En préambule, je tiens à vous communiquer que j'ai commis deux erreurs sur le rapport qui vous a été transmis. En effet, à deux reprises, sont mentionnées l'année 2025 en lieu et place de 2026. C'est l'inconvénient du copié/collé. A toute fin utile, je vous informe que les corrections ont été faites sur les documents signés et remis au bureau C.I.

D'autre part, ce budget 2026, est présenté pour la première fois en version MCH2, ce qui complique la comparaison avec les budgets et les comptes des années antérieures.

Année après année, je me rends compte qu'aussi bien la présentation du budget et celle des comptes, sont de plus en plus précises et que les remarques ou questions transmises en vue de l'élaboration des rapports, sont prises en considération lors de la présentation au conseil intercommunal de ces deux dossiers.

Je ne reviendrai pas sur les réponses qui m'ont été transmises aussi bien par le commandant ad intérim, que la boursière de l'association. Vous avez pu en prendre connaissance. Si vous avez des questions supplémentaires à poser, je laisse le soin aux personnes concernées à apporter les réponses lors de cette réunion. Pour terminer, je cède la parole au Président du Conseil Intercommunal pour le vote final.

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 03-2025 – Budget 2026
est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis n° 04-2025 – Règlement du Conseil Intercommunal

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc.

M. Jean-Claude Spring, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport.

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion.

M. Patrick Minet, Délégué du législatif de la commune d'Oron, relève qu'il n'y a pas de précision pour le quorum. Il voudrait savoir si c'est le nombre de voix par délégué ou le nombre de commune qui fait fois. De plus, il a constaté qu'à l'article 11, espacement alinéa 2 et article 73, modification du terme « avenir » en « avertir ».

Le Président indique que dans les statuts (art. 14), il est indiqué qu'il s'agit du nombre de voix et des communes présentes qui fait fois.

M. Patrick Minet, Délégué du législatif de la commune d'Oron : art. 46, il y a la mention d'amende et de compétence de la Municipalité, il voudrait des précisions.

M. Gérard Cuche, Délégué du législatif de la commune de Pully, répond qu'en cas d'absence répétée du délégué d'une commune, cette dernière peut l'amender.

M. Patrick Minet, Délégué du législatif de la commune d'Oron : art. 64, impression des pièces, il demande si l'envoi électronique est possible.

M. Olivier Pittier, commandant ad intérim, informe que l'entier des documents sont visibles sur le site internet de l'ORPC Lavaux-Oron.

M. Patrick Minet, Délégué du législatif de la commune d'Oron : constate qu'il n'y pas d'indication de délai de remise des préavis aux commissions.

M. Gérald Cuche, Délégué du législatif de la commune de Pully : relève que les préavis pour ce soir, ont été transmis en plusieurs fois et que le délai de retour des rapports de commissions est fixé 10 jours avec le Conseil Intercommunal.

Le Président, informe qu'en principe les préavis ne peuvent pas être transmis sans signatures, c'est le problème qu'il y a eu pour cette séance.

M. Patrick Minet, Délégué du législatif de la commune d'Oron, trouve important d'avoir un délai, et propose l'amendement suivant : ajouter à l'art. 34, alinéa 4 dont la teneur est la suivante ; « sauf cas d'urgence, les commissions reçoivent les préavis 30 jours avant le délai qui leur est imparti pour rendre leur rapport ».

Le Président, a pris note de cet amendement, il ouvre la discussion que sur l'amendement.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR, indique qu'il n'est pas possible de transmettre les préavis 30 jours avant. Il rappelle qu'il avait été demandé de déplacer les séances du conseil intercommunal plus vite afin d'avoir des chiffres précis à présenter aux communes pour leurs budget et comptes. Selon lui, 20 jours seraient plus acceptables.

M. Gérald Cuche, délégué du législatif de la commune de Pully et rapporteur de la COGEST, propose un délai de 10 jours.

M. Patrick Minet, Délégué du législatif de la commune d'Oron, trouve le délai de 10 jours, trop court, un délégué représente sa commune et doit pouvoir faire son travail correctement, 20 jours serait mieux.

Le Président, constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt la discussion sur l'amendement et passe au vote sur ce dernier.

Amendement : ajouter à l'art. 34, alinéa 4 dont la teneur est la suivante ; « sauf cas d'urgence, les commissions reçoivent les préavis 30 jours avant le délai qui leur est imparti pour rendre leur rapport »

est refusé avec 2 abstentions.

Le Président, continue la discussion sur le préavis, il constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt la discussion et passe au vote sur ce dernier.

Le préavis n° 04-2025 – Règlement du Conseil Intercommunal

est accepté avec une abstention.

10. Préavis n° 05-2025 – Achat d'un véhicule de transport de personnes

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc.

M. Patrick Minet, Rapporteur de la commission ad hoc, qui donne lecture du rapport.

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion.

M. Gérald Cuche, Délégué du législatif de la commune de Pully et membre de la COGEST, trouve que ce serait bien d'avoir un plan de renouvellement des véhicules par un fond de réserve, car actuellement l'argent provient de l'avance des communes.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR, annonce qu'il avait beaucoup d'incertitude en début d'année et en plus il a le changement du plan comptable avec le programme MCH2.

Le Président, constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

Le préavis n° 05-2025 – Achat d'un véhicule de transport de personne

est accepté à l'unanimité.

12. Divers et Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion.

M. Gérald Cuche, Membre de la COGEST, informe que la COGEST souhaite assister à un exercice.

M. Olivier Pittier, Commandant ad intérim a pris note.

Le Président, informe que la prochaine séance aura lieu le 21 mai 2026 à 19h, à Servion.

Au nom du bureau, Le Président remercie les personnes présentes d'être venues à Montpreveyres. Il remercie la commune pour la mise à disposition de la salle et de l'apéritif qui suivra. Il souhaite à toutes et tous une bonne soirée

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h55.

Le Président
Christophe Rebetez



La Secrétaire
Lorraine Bard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers
- Aux Membres du Comité directeur
- A la Préfecture
- A la Bourse d'Oron, Madame Ariane Jordan
- Au Commandant